

RAPPORT du MAIRE GERMAIN RICHER

SITUATION FINANCIÈRE de la

VILLE pour L'ANNÉE 2011



www.ville.prevost.qc.ca



Conformément à la loi, j'ai le devoir de faire connaître la situation financière de la Ville de Prévost. Ainsi, voici donc la situation financière de la Ville pour l'année 2011, telle que constatée suite à une analyse financière des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total.

LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2010

Conformément au rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2010, la Ville a fait des dépenses pour un montant de **11 859 671 \$**. Les revenus, pour l'année 2010, ont été de **18 156 135 \$**. Après l'application des éléments de conciliation à des fins fiscales (4 654 049 \$), la Ville a dégagé un surplus de **1 642 415 \$** comme en fait foi le rapport du vérificateur déposé par monsieur Richard Deslauriers, comptable agréé, et approuvé par le conseil municipal en date du 9 mai 2011.

Origine du surplus

Fidèle à son engagement, le conseil municipal a contrôlé efficacement les dépenses au cours de l'année financière 2010. Ainsi, l'année 2010 s'est soldée avec un excédent fiscal net de 1.6 M\$ attribué à l'effervescence du marché immobilier que connaît notre ville. En plus d'une bonne gestion des dépenses, ce surplus a pour origine l'accroissement de la construction et de la rénovation résidentielle.

Orientation sur l'utilisation du surplus

Suite à une analyse économique stratégique, le conseil municipal a affecté une partie de ce surplus aux fonds réservés aqueduc et égout. Le Conseil a également approprié une partie de ce surplus à l'achat du terrain de tennis du Lac-Écho et à l'achat anticipé des bacs verts requis pour la collecte domestique des matières résiduelles. Finalement, une partie du surplus servira à équilibrer le budget 2012.

LES REVENUS ET LES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2011

Tous les modules municipaux ont estimé les budgets requis d'ici le 31 décembre 2011 afin de compléter les mandats et activités qui leur ont été confiés par le Conseil tout au long de l'année. Par conséquent, pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2011 et en fonction des données connues au 1^{er} novembre 2011, nous estimons des revenus supérieurs aux dépenses.

En plus du budget de 550 000 \$ de la réserve financière pour la voirie, l'administration municipale a su pleinement profiter de tous les programmes de subventions disponibles en 2011 afin d'améliorer ses **infrastructures** de voirie et réseaux d'aqueduc et d'égout, soit le programme de Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECO), le programme Chantiers Canada-Québec, le programme de renouvellement des conduites (PRECO), le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et le programme d'amélioration du réseau routier local.

En ce qui concerne le **développement durable**, la Ville a planifié la mise en place d'un programme de revitalisation du boulevard du Curé-Labelle, lequel s'actualisera en 2012, ainsi que la création d'un circuit patrimonial dans le vieux Shawbridge. En environnement, la Ville a mis à jour le plan d'action triennal de la politique environnementale. Elle a pu profiter d'une subvention provenant d'un fonds privé éco IGA pour l'acquisition de composteurs. De plus, la Ville a reconduit divers programmes d'aide financière pour la revitalisation des berges, les programmes subventionnés éco pluies et composteurs, la distribution d'arbres gratuits, le service d'analyse d'eau à prix réduit, etc.

En vertu de son engagement à créer de nouvelles activités culturelles, la Ville a réservé un budget de **100 000 \$ pour le volet culturel**, lequel a été investi à la réalisation des activités suivantes: les spectacles champêtres, les rendez-vous au cœur du théâtre, les cinés ados et familles, les matinées jeunesse, les journées de la culture, la semaine des bibliothèques, les concours de photos, le spectacle de Noël, pour ne nommer qu'eux! Aussi, dans le cadre de la planification d'activités diversifiées pour la **collectivité**, la Ville a mis en place le programme « Une naissance, un arbre » (plantation d'un arbre dans un parc municipal pour chacun des bébés né ou adopté en 2010), le mini-conseil (tenue d'une assemblée publique par un mini-conseil formé par des jeunes de 5^e et 6^e année du primaire), l'accueil des nouveaux arrivants (journée dédiée à la rencontre des membres du conseil et visite des édifices municipaux pour les nouveaux résidents), le camp des Neiges (camp comptant de nombreuses activi-

tés pour les enfants de 5 à 12 ans et un service de garde durant la semaine de relâche scolaire) et bien plus. La Ville a également pu bénéficier du programme de subvention loisirs et ruralité.

Faisant suite à notre engagement d'offrir une meilleure qualité de vie à tous nos citoyennes et citoyens, le conseil a élaboré un plan directeur des espaces verts pour la Ville. À cet effet, nous avons investi près de 200 000 \$ pour créer et mettre en valeur des parcs et espaces verts. Notamment, le parc de la Coulée, le parc Lesage, le parc Chopin, le parc Haut Saint-Germain, ...

ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME DE LA VILLE DE PRÉVOST

Au 31 décembre 2010, l'endettement total à long terme de la Ville était de **17 236 368 \$**, comme en fait foi le rapport du vérificateur. La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables est de **6 359 472 \$**, la portion de la dette assumée dans le cadre de règlements d'emprunt applicables à certains secteurs ou riverains est de **10 876 896 \$**.

Dans le cadre du *Plan triennal d'immobilisations (PTI)* 2011-2012-2013, le conseil municipal vise à maintenir un équilibre entre les besoins de la population et la croissance de notre ville comptant présentement près de 11 750 citoyennes et citoyens.

Les principaux éléments dudit *Plan triennal* réalisés ou acquis en 2011 sont énumérés ci-dessous.

RÉALISATIONS 2011

1. Travaux de réfection de pavage sur diverses rues (*réserve financière voirie*)
2. Travaux d'entretien des fossés sur diverses rues (*réserve financière voirie*)
3. Travaux d'entretien des accotements sur diverses rues (*réserve financière voirie*)
4. Travaux de drainage sur diverses rues (*réserve financière voirie*)
5. Travaux de rechargement granulaire sur diverses rues (*réserve financière voirie*)
6. Reconstruction du poste de pompage Lesage (*travaux complétés*)
7. Mise à niveau de la station de pompage de l'aqueduc du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois (*travaux complétés*)
8. Construction du bassin numéro 3 de la station d'épuration des eaux usées (*travaux en cours*)
9. Prolongement du réseau d'aqueduc sur les rues Giroux, Lionel, Marcotte et Sigouin (*travaux complétés*)
10. Prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard du Curé-Labelle, entre la rue Lionel et la station d'épuration des eaux usées (*travaux complétés*)
11. Réfection de la conduite d'aqueduc sur le boulevard du Curé-Labelle au nord de la rue Louis-Morin (*travaux complétés*)
12. Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts des rues Hotte et Principale (*travaux complétés*)
13. Aménagement du parc Chopin et autres parcs (*travaux complétés*)

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DE PLUS DE VINGT-CINQ MILLE DOLLARS

La liste des contrats de plus de **25 000 \$** (annexe «A» du présent rapport) est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture habituelles. Cette liste comprend également les contrats de plus de **2 000 \$** conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse **25 000 \$**.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle du maire est de **25 262,52 \$** imposable, plus un montant non imposable de **12 638,27 \$**, à titre d'allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent une somme annuelle de **8 424,77 \$** imposable, plus un montant non imposable de **4 210,81 \$**, à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant reçoit une somme imposable de **210 \$** par mois, plus un montant non imposable de **105 \$**, à titre d'allocation de dépenses.

Le maire ou le conseiller qui occupe une charge de membre au sein de l'un des comités ou commissions de la Ville ou de la MRC de La Rivière-du-Nord, énumérés au règlement 556, a droit à une rémunération additionnelle de **70 \$** par mois, par comité et d'une allocation de dépenses non imposable de **35 \$**, par comité. Toutefois, indépendamment du nombre de comités ou de commissions auxquels l'élu est membre, cette rémunération additionnelle est limitée à un maximum de **210 \$** par mois et à une allocation de **105 \$** non imposable.